



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN  
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 25 mars Deux Mille Vingt et Un, à 14 heures, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nuls – Blancs – Abstention : 0

Nombres de présents : 25

Exprimés : Pour 25 – Contre 0

**Présents** : Mesdames MAHIER Manuela, THOMINET Odile, GRUNEWALD Martine, PIC Anna, BELLIOU-DELACOUR Nicole, MOUCHEL Evelyne, LAINE Sylvie, MARTIN MORVAN Véronique, BIHEL Catherine et Messieurs MARGUERITTE David, COQUELIN Jacques, LAMORT Philippe, BRIENS Éric, LECHATREUX Jean-René, CATHERINE Arnaud, HEBERT Dominique, CROIZER Alain, LERENDU Patrick, LEMYRE Jean-Pierre, BOUILLON Jean-Michel, BARBE Stéphane, MAUQUEST Jean-Pierre, LEQUILBEC Frédéric, DIGARD Antoine, BAUDIN Philippe.

**Excusés** : Mesdames CASTELEIN Christèle, LEROSSIGNOL Françoise et Messieurs ARRIVE Benoît, FAGNEN Sébastien, ASSELINE Yves, MABIRE Edouard, FAUCHON Patrick, DENIS Daniel, DE BOURSETTY Olivier, LEJAMTEL Ralph.

**Réf – n° B12\_2021**

**OBJET : Programmes pluriannuels de restauration des cours d'eau de la Hague et du bassin versant Divette-Trottebec - Dépôt dossier de Déclaration d'Intérêt Général et dossier loi sur l'eau**

**Exposé**

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Communauté d'Agglomération mène des programmes pluriannuels de restauration de cours d'eau. Ces programmes établissent les travaux nécessaires au regain du bon état des masses d'eau, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau :

- Restauration du boisement des berges : élagage, abatage sélectif, retrait d'embâcles,...
- Réduction du piétinement des berges : pose de clôtures, abreuvoirs, pompes à nez,...
- Amélioration de l'écoulement, de la migration des poissons et du transfert de sédiments : retrait de buse, démantèlement de petits ouvrages,...

Actuellement, trois programmes sont en cours d'exécution : bassins versants de la Sinope, de la Saire et de Les Pieux.

Deux nouveaux programmes de travaux ont été établis sur les cours d'eau de la Hague et du bassin versant Divette-Trottebec. Pour mettre en œuvre ces programmes et engager des fonds publics sur des propriétés privés, la collectivité doit recourir à une procédure de Déclaration d'Intérêt Général, comme le stipulent les articles L 151-36 à L 151-40 du Code rural. Le caractère d'intérêt général est prononcé par arrêté préfectoral.

Conjointement, un dossier de déclaration Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 3.3.5.0 (article R214-1) pour ces travaux ayant pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques doit être adressé au Préfet (articles L.214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement).

### **Programmes de travaux des cours d'eau de La Hague :**

Au terme de l'étude diagnostique menée par SERAMA, le programme de travaux préconisés sur 10 ans se décline de la manière suivante :

- 493 projets de continuité écologique (suppression de buses, petits seuils...)
- 29,9 km de clôtures
- 36,9 km de restauration de la végétation en rive
- 693 m de restauration morphologique (recharge en granulats)
- 4172 m de restauration du lit dans le talweg
- 175 systèmes d'abreuvoirs
- 74 ouvrages de franchissement de cours d'eau
- 9 embâcles à retirer

En intégrant un poste de technicien à plein temps sur 10 ans pour l'animation, le montant total de ce programme s'élève à 1 925 442 € HT (dont 1 113 719 € HT pour les 5 premières années), financés comme suit :

- 1 540 353 € par l'Agence de l'Eau et la Région, soit 80 %.
- 385 088 € par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

### **Programmes de travaux des cours d'eau du bassin versant de la Divette et du Trottebec :**

Au terme de la mise à jour par un stagiaire en Master 2 du diagnostic réalisé par la SOGETI en 2010, le programme de travaux préconisés se décline de la manière suivante :

- 82,2 km de clôtures
- 13,6 km de restauration de la végétation
- 316 abattages d'arbres
- 125 abattages + plantations
- 367 systèmes d'abreuvoirs
- 72 ouvrages de franchissement de cours d'eau
- 212 embâcles à retirer

En intégrant un poste de technicien à plein temps sur 5 ans pour l'animation, le montant total de ce programme s'élève à 1 511 937 € HT, financés comme suit :

- 1 209 550 € par l'Agence de l'Eau et la Région, soit 80 %.
- 302 388 € par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi MAPTAM et les missions 5 et 8 du I de l'article L.211-7 définissant les contours de la compétence GEMAPI,

**Vu** les articles L 151-36 à L 151-40 du Code rural,

**Vu** les articles L.214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement.

**Vu** la délibération n° DEL2020\_180 du 8 décembre 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** l'avis favorable de la commission Cycle Naturel de l'Eau sur le contenu des programmes de travaux et leurs plans de financement,

**Vu** l'avis favorable du Conseil communautaire à l'institution d'une contribution pour la GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :**

- **Approuve** les programmes pluriannuels de restauration des cours d'eau de La Hague et du bassin versant de la Divette et du Trottebec et leurs plans de financement,
- **Autorise** le Président à déposer un dossier de Déclaration d'intérêt général et un dossier de déclaration Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 3.3.5.0 pour la réalisation des travaux sur les cours d'eau de la Hague,
- **Autorise** le Président à déposer un dossier de Déclaration d'intérêt général et un dossier de déclaration Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 3.3.5.0 pour la réalisation des travaux sur les cours d'eau du bassin versant de la Divette et du Trottebec,
- **Autorise** le Président ou le Vice-Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**